









ALGONQUIN
ESPRIT – SUCCÈS

Prospectus

2026
2027

FRANCO-NORD
Conseil scolaire catholique











MESSAGE DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Chers élèves,

C'est avec une immense joie et un profond sentiment d'honneur que nous vous accueillons au sein de notre grande famille éducative, dans une école secondaire du Conseil scolaire catholique Franco-Nord (CSCFN).

Nos écoles catholiques de langue française sont reconnues pour leur excellence, leur engagement envers la réussite de chaque élève, et leur enracinement dans des valeurs catholiques qui favorisent un climat sécuritaire, bienveillant et propice à l'épanouissement. Chaque école du CSCFN possède une identité unique, mais toutes partagent une mission commune : offrir un milieu de vie où il fait bon apprendre, grandir et devenir.

Ce qui distingue nos écoles secondaires, c'est leur capacité à innover et à créer des opportunités significatives pour les jeunes d'aujourd'hui. Que ce soit en salle de classe, lors d'excursions expérientielles ou à travers une riche programmation d'activités parascolaires et de construction identitaire, nos élèves ont de multiples occasions de se développer comme catholiques engagés et francophones fiers de leur culture.

Nous croyons fermement en l'apprentissage personnalisé et en la réussite de chaque élève. Nos équipes pédagogiques s'investissent avec passion pour accompagner chaque jeune dans son parcours, en favorisant l'autonomie, la curiosité et le leadership. Que ce soit par les arts, les sports, les services communautaires, l'apprentissage virtuel ou les projets d'innovation, nos élèves sont outillés pour tracer leur propre chemin et réussir dans un monde en constante évolution.

Au cœur de cette réussite se trouve un personnel exceptionnel. Les équipes de l'École secondaire catholique Franco-Cité, de l'École secondaire catholique Algonquin et de l'École secondaire catholique Élisabeth-Bruyère incarnent les valeurs de l'accueil, de la bienveillance et de la responsabilité. Vous découvrirez rapidement



que votre école est bien plus qu'un lieu d'apprentissage : c'est une communauté vivante, ouverte et inspirante.

Je vous invite à parcourir ce prospectus avec attention. Il contient des renseignements précieux pour vous aider à faire des choix éclairés quant à votre avenir. N'hésitez pas à consulter les membres du personnel pour toute question ou pour explorer les nombreuses possibilités qui s'offrent à vous.

Au CSCFN, vous vivrez une expérience scolaire incomparable, dans un environnement stimulant qui respecte votre individualité et vous inspire à devenir des citoyens engagés à améliorer le monde. Nous avons très hâte de vous accueillir!

Avec toute ma considération,

Tina Legault-Ouellet
Direction de l'éducation
Conseil scolaire catholique Franco-Nord

Faire grandir le monde

PROFIL DE SORTIE DE L'ÉLÈVE CATHOLIQUE

Qu'est-ce qu'un profil de sortie? Un profil de sortie décrit les compétences et les valeurs que l'élève aura développées pendant son parcours scolaire, de la maternelle jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Le Profil de sortie de l'élève catholique est la pierre angulaire de la planification de l'enseignement, de l'apprentissage et des services offerts au Conseil scolaire catholique Franco-Nord. Ainsi, chaque élève, enrichi et animé par son identité catholique et francophone, chemine vers le développement de son plein potentiel en devenant :

- un leader francophone fier et engagé;
- un croyant qui vit chaque jour sa foi dans la communauté chrétienne;
- un apprenant à vie;
- un collaborateur empathique;
- un communicateur efficace;
- un penseur réfléchi et créatif;
- un membre soucieux du bien-être de soi et d'autrui;
- un citoyen responsable.







TABLE DES MATIÈRES

1 DIPLÔME ET CERTIFICATS

Que me faut-il pour obtenir mon diplôme d'études secondaires? 2, 3

Conditions d'obtention du certificat d'études secondaires de l'Ontario 4

Certificat de rendement 4

Remplacement en matière de crédits obligatoires 4

Exigences en matière de compétences linguistiques et de littératie financière 5

Exigence en matière de service communautaire 6

Exigence en matière d'apprentissage en ligne 6

7 CURRICULUM

Crédits du palier secondaire 8

Types de cours 8

Codes des cours 9

Description de tous les cours offerts 10

Résumés des plans de cours 10

Programmes d'apprentissage par l'expérience 10

Accès aux programmes-cadres provinciaux 10

Programmes spécialisés 10-12

Politique sur les abandons de cours 11e et 12e année 12

Changements de types de cours 12

Processus de la reconnaissance des acquis et de la revendication de crédits 13

Cours en ligne 13

Apprentissage hybride 13

Éducation alternative et éducation des adultes 14

Cours d'été 14

Codes de conduite des écoles secondaires et politique sur les écoles sécuritaires du conseil scolaire 14

Politiques concernant l'évaluation et les examens 14

Bulletin scolaire et le Relevé de notes de l'Ontario 14

Assiduité 15

16 SOUTIEN ET RESSOURCES

Diversité et inclusion 17

Exploitation numérique 18

Employabilité 18

Service en orientation et ressources 19

Tracer son itinéraire vers la réussite 19

Programmes pour la réussite des élèves 20

Récupération de crédits 20

Apprentissage parallèle dirigé : Politique et mise en œuvre 20

Appui aux nouveaux arrivants 21

Programme d'anglais pour débutants 21

Langue, foi et culture 22

Services en bien-être 22

Perspective autochtone 23, 24

Activités parascolaires : un volet essentiel de la vie scolaire 24

Autres services 25

26 SERVICES AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Élèves ayant des besoins particuliers 27

Comité consultatif pour l'éducation spécialisée 28

Programmes offerts à l'échelle du Conseil scolaire catholique Franco-Nord 28

FRANCO-NORD
Conseil scolaire catholique

Écoles secondaires catholiques 29

Plan stratégique et devise du Conseil scolaire catholique Franco-Nord 29

Coordonnées des écoles secondaires et du conseil scolaire 29











DIPLÔME ET CERTIFICATS

DIPLÔME ET CERTIFICATS

SI VOUS AVEZ COMMENCÉ LA 9E ANNÉE EN 2023 OU AVANT, VOICI CE QU'IL VOUS FAUT POUR OBTENIR VOTRE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES : **18 CRÉDITS OBLIGATOIRES**

En Ontario, il est obligatoire de poursuivre ses études secondaires jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Les élèves doivent mériter les crédits obligatoires ci-dessous pour obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario[1] :

- **4** crédits en français (1 crédit par année d'études)
- **3** crédits en mathématiques (1 crédit en 11e ou 12e année)
- **2** crédits en sciences
- **1** crédit en English
- **1** crédit en histoire du Canada
- **1** crédit en géographie du Canada
- **1** crédit en éducation artistique
- **1** crédit en éducation physique et santé
- **0,5** crédit en exploration de carrière
- **0,5** crédit en civisme et citoyenneté

En plus des crédits obligatoires, les élèves doivent :

- obtenir 2 crédits par l'entremise de cours en ligne[2]
- obtenir 12 crédits optionnels[3]
- effectuer 40 heures de service communautaire
- satisfaire à l'exigence provinciale en matière de compétences linguistiques

Plus un crédit dans chacun des groupes ci-dessous :

Groupe 1 :

- **1** crédit français (y compris le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario - CCLÉSO)
- **1** crédit English[4]
- **1** crédit langues autochtones
- **1** crédit études autochtones
- **1** crédit sciences humaines et sociales
- **1** crédit études canadiennes et mondiales
- **1** crédit orientation et formation au cheminement de carrière
- **1** crédit éducation coopérative[5]

Groupe 2 :

- **1** crédit English[3]
- **1** crédit éducation physique et santé
- **1** crédit éducation artistique
- **1** crédit affaires et commerce
- **1** crédit éducation coopérative[4]

Groupe 3 :

- **1** crédit English[3]
- **1** crédit langues classiques et langues internationales
- **1** crédit sciences (en 11e ou 12e année)
- **1** crédit éducation technologique
- **1** crédit études informatiques
- **1** crédit éducation coopérative[4]

---

1 Au Franco-Nord, les élèves doivent également obtenir un crédit d'enseignement religieux afin d'obtenir leur diplôme.

2 Parmi les 30 crédits que les élèves doivent obtenir, deux doivent être complétés par l'entremise de cours en ligne, à moins d'en être exemptés.

3 Les douze crédits optionnels peuvent comprendre, au maximum, quatre crédits provenant de cours à double reconnaissance de crédit approuvés.

4 Un maximum de deux crédits en English peuvent compter comme crédits obligatoires, l'un devant provenir du groupe 1 et l'autre soit du groupe 2, soit du groupe 3. Il en va de même pour l'élève qui suit, au lieu des cours d'English, des cours du programme-cadre d'anglais pour débutants.

5 Un maximum de deux crédits en éducation coopérative peuvent compter comme crédits obligatoires.

DIPLÔME ET CERTIFICATS

SI VOUS AVEZ COMMENCÉ LA 9E ANNÉE EN 2024 OU APRÈS, VOICI CE QU'IL VOUS FAUT POUR OBTENIR VOTRE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES : **17 CRÉDITS OBLIGATOIRES**

En Ontario, il est obligatoire de poursuivre ses études secondaires jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Les élèves doivent mériter les crédits obligatoires ci-dessous pour obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario[1] :

- **4** crédits en français (1 crédit par année d'études)
- **3** crédits en mathématiques[2]
- **2** crédits en sciences
- **1** crédit en éducation technologique (9e année ou 10e année)
- **1** crédit en English
- **1** crédit en histoire du Canada
- **1** crédit en géographie du Canada
- **1** crédit en éducation artistique
- **1** crédit en éducation physique et santé
- **0,5** crédit en exploration de carrière
- **0,5** crédit en civisme et citoyenneté
- **1** crédit du groupe STIM. Consultez le site Web du CAVLFO en cliquant ce lien : https://www.apprentissageenligne.org/

En plus des crédits obligatoires, les élèves doivent:

- obtenir 13 crédits optionnels[3]
- obtenir au moins 2 crédits d'apprentissage en ligne[4]
- satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques
- satisfaire à l'exigence en matière de littératie financière
- effectuer 40 heures de service communautaire

Groupes de cours STIM

- affaires et commerce

  études informatiques
- éducation coopérative
- mathématiques (en plus des 3 cours obligatoires)
- sciences (en plus des 2 cours obligatoires)
- éducation technologique (en plus du cours obligatoire)



1 Au Franco-Nord, les élèves doivent également obtenir un crédit d'enseignement religieux afin d'obtenir leur diplôme.

2 Le cours obligatoire de mathématiques de 10e année inclut une nouvelle exigence en littératie financière pour laquelle l'élève doit avoir une note d'au moins 70%.

3 Les treize crédits optionnels peuvent comprendre, au maximum, quatre crédits provenant de cours à double reconnaissance de crédit approuvés.

4 Parmi les 30 crédits que les élèves doivent obtenir, deux doivent être complétés par l'entremise de cours en ligne, à moins d'en être exemptés.

DIPLÔME ET CERTIFICATS

CONDITIONS D'OBTENTION DU CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ONTARIO

Le certificat d'études secondaires de l'Ontario sera accordé sur demande à l'élève qui quitte l'école avant d'avoir obtenu son diplôme d'études secondaires, pourvu qu'il ait au moins 14 crédits répartis comme suit :

Total de 7 crédits obligatoires :

- 2 crédits en français
- 1 crédit en mathématiques
- 1 crédit en géographie du Canada ou en histoire du Canada
- 1 crédit en sciences
- 1 crédit en éducation physique et santé
- 1 crédit en éducation artistique ou en éducation technologique

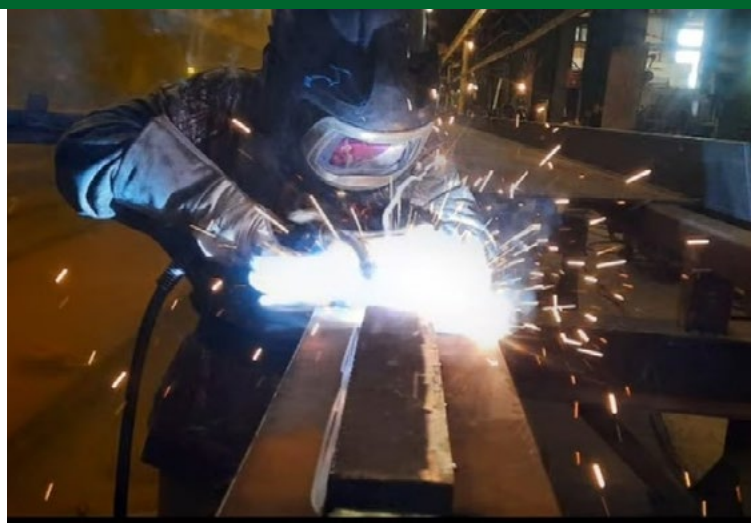
Total de 7 crédits optionnels :

- 7 autres crédits parmi les cours choisis par l'élève

14 crédits au total

CERTIFICAT DE RENDEMENT

L'élève qui a atteint 18 ans et qui quitte l'école avant d'avoir obtenu son diplôme ou son certificat d'études secondaires de l'Ontario peut recevoir le certificat de rendement. Le certificat de rendement peut constituer un moyen utile de reconnaître les réalisations des élèves qui envisagent de suivre certains programmes de formation ou qui désirent trouver un emploi immédiatement après leur départ de l'école secondaire.



REMPLACEMENT EN MATIÈRE DE CRÉDITS OBLIGATOIRES

Afin de permettre une plus grande flexibilité pour élaborer le programme d'un élève selon ses besoins et favoriser sa progression à l'école secondaire, la direction d'école peut remplacer jusqu'à trois cours avec crédit obligatoire par d'autres cours dans les matières de la liste des crédits obligatoires (y compris les Groupes 1, 2 et 3). Les remplacements devraient être effectués pour favoriser l'apprentissage de l'élève ou pour répondre aux besoins d'un élève ou à ses champs d'intérêt.



DIPLÔME ET CERTIFICATS



EXIGENCE EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL)

Les tests provinciaux font partie du programme éducatif public de l'Ontario conformément à la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation*. Tous les élèves qui visent l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) doivent réussir le TPCL. Ce test évalue les compétences de base en littératie. La réussite au TPCL est la principale façon de satisfaire à l'exigence en matière de compétences linguistiques du DESO. .

Le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO)

Les élèves qui n'ont pas réussi le TPCL n'ont pas satisfait à l'exigence en matière de compétences linguistiques pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. Ces élèves ont cependant la possibilité de compléter le test plus d'une fois. Les élèves qui n'ont pas réussi le TPCL au moins une fois peuvent être autorisés à suivre le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO) pour satisfaire à l'exigence d'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques.

Les adaptations, les dispositions particulières, les reports et les exemptions

Certaines adaptations conformes aux pratiques d'évaluation habituelles en salle de classe sont autorisées dans le cadre du TPCL pour les élèves ayant des besoins particuliers qui ont un Plan d'enseignement individualisé (PEI). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide pour les adaptations, les dispositions particulières*, les reports et les exemptions de l'OQRE.

Dans certains cas, il est possible pour les élèves qui n'ont pas encore acquis les habiletés en lecture et en écriture pertinentes correspondant à la 9e année de reporter le TPCL à l'année suivante.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE LITTÉRATIE FINANCIÈRE

Le Test de littératie financière de l'Ontario

Les élèves qui débutent le secondaire à partir de septembre 2025 doivent répondre à l'exigence en matière de littératie financière pour obtenir le DESO. L'objectif est d'améliorer la littératie financière des jeunes Canadiens avant qu'ils ne quittent l'école secondaire. Voici les principes de base:

Cette exigence fait partie du programme de mathématiques de la 10e année et n'est pas une matière à part entière.

Elle couvrira les connaissances financières de la vie réelle, des cartes de crédit jusqu'aux impôts, en passant par l'épargne pour l'avenir.

Les élèves passeront l'examen au cours de leur 10e année, à une date déterminée par leur conseil scolaire.

Les élèves devront obtenir un résultat d'au moins 70% pour satisfaire à la condition d'obtention du DESO. En cas d'échec, les élèves auront droit à une nouvelle tentative dans le cadre du cours de mathématiques de la 10e année avant de procéder à la récupération de crédits ou à l'obtention de soutiens additionnels à l'école.

DIPLÔME ET CERTIFICATS



EXIGENCE EN MATIÈRE DE SERVICE COMMUNAUTAIRE

L'exigence relative aux heures de service communautaire a été mise en place pour aider les élèves à mieux comprendre leur rôle dans la société. En participant à des activités dans leur communauté, les élèves peuvent contribuer à améliorer leur environnement et aider les autres. C'est aussi une bonne façon d'apprendre à mieux se connaître, de développer de nouvelles compétences et de découvrir des idées de carrières pour l'avenir.

Les élèves peuvent commencer à accumuler des heures de bénévolat au cours de l'été précédant leur entrée en 9e année.

Les modalités et les formulaires sont disponibles au bureau d'orientation de chacune des écoles secondaires du Conseil.





EXIGENCE EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE EN LIGNE

Tous les élèves doivent obtenir un minimum de deux crédits d'apprentissage en ligne dans le cadre des conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Un élève peut être exempté de cette condition en remplissant le formulaire prévu à cet effet, conformément aux processus décrits dans le règlement du ministère de l'Éducation.


PAO
SCIENCES








L'apprentissage est une formation postsecondaire!
Gagne un salaire tout en apprenant
FRANCO-NORD
Conseil scolaire catholique
PAJO

CURRICULUM

CRÉDITS DU PALIER SECONDAIRE

Un crédit est accordé à l'élève qui a terminé avec succès un cours d'une durée minimale de 110 heures. L'élève termine avec succès un cours si sa note finale est d'au moins 50 %. Les crédits sont attribués par la direction d'école au nom de la ministre ou du ministre de l'Éducation pour les cours conçus ou autorisés par le Ministère.

TYPES DE COURS

COURS APPLIQUÉS - Axés sur les concepts fondamentaux dans une discipline donnée, ces cours mettent davantage l'accent sur les applications pratiques et les exemples concrets.

COURS DÉCLOISONNÉS - Axés sur les concepts fondamentaux dans une discipline donnée, ces cours offrent à tous les élèves l'occasion d'acquérir ensemble les connaissances et les habiletés dont ils auront besoin pour suivre des cours dans toutes les voies du secondaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les guides à l'intention des parents : https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/parents.

COURS ÉLABORÉS À L'ÉCHELON LOCAL
Le nouveau programme du palier secondaire a pour but de donner aux élèves la flexibilité et le soutien dont ils ont besoin pour répondre aux attentes du curriculum et se préparer à obtenir leur diplôme. Les cours à l'échelon local s'adressent aux élèves dont les besoins éducatifs ne sont pas prévus dans les cours décloisonnés de 9e année du curriculum provincial dans une discipline donnée, et ils ont pour objet de leur permettre de poursuivre l'étude de cette discipline avec succès. Les élèves ne peuvent pas prendre plus de sept cours élaborés à l'échelon local comme cours donnant droit à des crédits obligatoires. Ces cours ne peuvent pas servir de cours de remplacement.

COURS EN LIGNE - Tous les élèves doivent obtenir un minimum de deux crédits d'apprentissage en ligne dans le cadre des conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Un élève peut être exempté de cette condition en remplissant le formulaire prévu à cet effet, conformément aux processus décrits dans le règlement du ministère de l'Éducation. Les élèves peuvent consulter la liste des cours disponibles et leurs descriptions en consultant le site Web au lien suivant : https://apercucoursontario.ca/

COURS NON CRÉDITÉS - Les cours non crédités consistent en un programme spécialisé pour les élèves ayant des besoins particuliers présentant des difficultés scolaires sévères. L'accent est mis sur les habiletés de base nécessaires dans l'optique d'une préparation à la vie. Ce programme n'est offert qu'à un groupe restreint d'élèves en fonction de critères spécifiques et particuliers.

COURS OUVERTS - Conçus pour permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances dans certaines matières et d'acquérir une culture générale. Tous les élèves suivent donc la même programmation.

COURS PRÉ-EMPLOI - Les cours pré-emploi sont conçus pour préparer l'élève à accéder directement au marché du travail ou à entreprendre des programmes d'apprentissage ou d'autres programmes de formation.

COURS PRÉUNIVERSITAIRES/ PRÉCOLLÉGIAUX - Des cours qui préparent les élèves à poursuivre des études universitaires ou collégiales. Ils sont conçus en fonction des critères d'admission aux programmes universitaires et collégiaux.

COURS THÉORIQUES - Axés sur les concepts fondamentaux dans une discipline donnée, ces cours reposent principalement sur la théorie et les problèmes abstraits.

CURRICULUM



CODES DES COURS

En Ontario, on emploie un code de six caractères pour identifier les cours. Les cinq premiers caractères sont uniformes à travers la province. Les écoles peuvent ajouter un sixième caractère pour leurs besoins internes.

S	CH	4	U	1
Sciences	Chimie	Année 4 (12e année)	Niveau préuniversitaire	Cours préalable

TROIS PREMIERS CARACTÈRES

Les trois premiers caractères sont des lettres :

- la première lettre indique le groupe de matières (S – Sciences)
- les deuxième et troisième lettres désignent le cours spécifique (CH – Chimie)

QUATRIÈME CARACTÈRE

Le quatrième caractère est un chiffre et il indique l'année du cours :

- 1 – 9e année
- 2 – 10e année
- 3 – 11e année
- 4 – 12e année

CINQUIÈME CARACTÈRE

Pour les cours de 9e et 10e année, le cinquième caractère indique le type de cours :

D – Théorique **P** – Appliqué

O – Ouvert **W** – Décloisonné

L – Cours développé à l'échelon local

Pour les cours de 11e et 12e année, le cinquième caractère indique le type de cours :

U – Préuniversitaire

C – Précollégial

M – Préuniversitaire et précollégial

E – Préemploi

T - Cours à double reconnaissance de crédit

Y - Formation en apprentissage de niveau 1

SIXIÈME CARACTÈRE

Lorsque ce caractère est un chiffre (1), il indique le cours préalable qui est exigé (voir la description de cours). Lorsque ce caractère est une lettre, il indique la particularité suivante :

S – cours simple sans préalable

DESCRIPTION DE TOUS LES COURS OFFERTS

Les trois écoles secondaires du Conseil scolaire catholique Franco-Nord et le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) offrent une variété de cours répartis sur deux semestres.

Cliquez sur un des liens ci-dessous pour explorer la liste de cours offerts à votre école ou en ligne au CAVLFO :

- CHOIX DE COURS À L'ÉSC ALGONQUIN
- CHOIX DE COURS À L'ÉSC ÉLISABETH-BRUYÈRE
- CHOIX DE COURS À L'ÉSC FRANCO-CITÉ
- CHOIX DE COURS AU CAVLFO

RÉSUMÉS DES PLANS DE COURS

Les résumés des plans de cours sont remis aux élèves lors des premiers jours de classe.

PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE PAR L'EXPÉRIENCE

Il est possible pour l'élève intéressé d'obtenir diverses formes d'expériences d'apprentissage pratiques qui ont lieu dans le milieu communautaire.

Observation au poste de travail : L'élève est jumelé avec un travailleur qui occupe un emploi particulier. La durée de l'observation est généralement d'une demi-journée à une journée.

Jumelage : L'élève est jumelé avec un élève inscrit au programme d'éducation coopérative dans le lieu du stage. La durée du jumelage est généralement d'une demi-journée à une journée.

Expérience de travail : L'élève participe à des stages d'une courte durée dans un placement communautaire. La durée est généralement d'une semaine ou deux, et jamais plus de quatre semaines.

Éducation coopérative : L'éducation coopérative est un mode d'apprentissage par l'expérience



qui intègre le travail scolaire, la théorie apprise en classe et l'expérience pratique sur le lieu de travail. Ce programme est offert à tous les élèves, quels que soient leurs objectifs postsecondaires. L'élève suit un horaire modifié à l'école et participe aussi à un stage de travail. L'élève reçoit un crédit en éducation coopérative pour chaque tranche de 110 heures de travail.

ACCÈS AUX PROGRAMMES-CADRES PROVINCIAUX

Consultez le lien suivant pour découvrir les programmes-cadres provinciaux : ontario.ca/page/ministry-education.

PROGRAMMES SPÉCIALISÉS

Programmes de transition de l'école au monde du travail : Les programmes de transition de l'école au monde du travail sont des programmes spécialisés qui préparent les élèves à l'emploi ou au travail autonome. Ces programmes comprennent une composante théorique et une expérience pratique, comme l'observation au poste de travail, l'expérience de travail, l'éducation coopérative et une formation approfondie portant sur les compétences. Les programmes de transition de l'école au monde du travail permettent la participation des élèves à des activités pertinentes et à des programmes spécialisés qui sont organisés, surveillés et évalués conjointement par l'employeur et l'école; par exemple, les élèves pourraient participer à l'exploration du métier de cuisinier offerte au Collège Canadore en partenariat avec le Collège Boréal.

Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) : Le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) est un programme spécialisé qui permet aux élèves de 16 ans et plus de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme tout en participant à un métier qui requiert un programme d'apprentissage. Le PAJO permet à l'élève de choisir parmi plus de 140 métiers spécialisés dans le but de développer des compétences selon les normes de l'industrie. Les élèves obtiennent des crédits d'éducation coopérative pour l'expérience de travail acquise. Le temps consacré à leur stage pourrait compter dans le nombre d'heures d'apprentissage requis.



Accélération de l'apprentissage et de la formation professionnelle (PAJO – volet APTE) : Le volet APTE du PAJO est le volet accéléré du programme qui permet aux élèves de la 11e et 12e année d'acquérir davantage de connaissances par l'intermédiaire de formations en apprentissage, tout en travaillant pour obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Pour être admissibles au volet APTE du PAJO, les élèves doivent avoir au moins 15 ans, étudier au secondaire à temps partiel ou à temps plein en 11e ou 12e année et avoir accumulé au moins 14 crédits.

Le sceau PAJO : volet APTE sera apposé sur le DESO de l'élève qui aura satisfait aux conditions requises et toutes les autres conditions relatives à l'obtention du DESO.

Le programme de la Majeure Haute Spécialisation (MHS) : La MHS permet aux élèves de se concentrer sur un cheminement de carrière compatible avec leurs compétences et leurs intérêts tout en répondant aux exigences du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Une mention spéciale (le sceau de la majeure) sera apposée sur le diplôme des élèves inscrits à la majeure lorsqu'ils :

- complètent un ensemble de 8 à 10 cours dans un domaine précis;
- acquièrent d'importantes compétences en milieu de travail, dans des centres de formation et à l'école;
- obtiennent des certifications reconnues par l'industrie, y compris en premiers soins et en réanimation cardiorespiratoire.

L'École secondaire catholique Algonquin offre les MHS en Affaires, Arts et culture, Exploitation minière, Santé et bien-être.

L'École secondaire catholique Élisabeth-Bruyère offre les MHS en Exploitation minière, Hôtellerie et tourisme.

L'École secondaire catholique Franco-Cité offre les MHS en Exploitation minière, Santé et bien-être.



Académie d'habiletés hockey Canada (AHHC) : L'AHHC est un cours de deux (2) crédits pour le hockey qui renforce la confiance, l'estime de soi et les opportunités dans les domaines scolaire et sportif. Conçu pour améliorer la réussite de l'élève en intégrant le hockey dans sa journée scolaire, il est accessible à tout élève, peu importe son expérience au hockey et la situation financière de sa famille.

Double reconnaissance de crédit (DRC) : Les programmes à double reconnaissance de crédit sont des programmes approuvés par le ministère de l'Éducation qui permettent aux élèves de continuer leurs études secondaires tout en suivant des cours collégiaux ou des cours d'apprentissage qui comptent, à la fois, pour leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DÉSO) et pour un certificat, diplôme ou grade du palier postsecondaire ou un certificat d'apprentissage. Les élèves des programmes de la Majeure Haute Spécialisation (MHS) ainsi que ceux des programmes d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) sont aussi admissibles aux programmes à double reconnaissance de crédit.

Le programme vis-à-vie (Vers le marché du travail) : Le programme AVIS est conçu pour soutenir les élèves dont les besoins d'apprentissage nécessitent des attentes différentes du curriculum de l'Ontario. Il offre un cadre éducatif de haute qualité qui vise à développer les compétences essentielles à une vie pleine, stimulante et aussi autonome que possible, selon le profil unique de chaque élève.

Pour les élèves pour qui il n'est pas possible d'atteindre les attentes du curriculum régulier, AVIS propose un programme alternatif axé sur des apprentissages concrets et fonctionnels. Ce programme favorise la réussite et l'épanouissement de chaque élève, qu'il suive l'ensemble ou seulement une partie des programmes-cadres.

En collaboration avec les familles, l'école et les partenaires communautaires, le programme AVIS vise à offrir à chaque élève un parcours personnalisé qui favorise son bien-être, sa participation sociale et son intégration dans la communauté.

POLITIQUE SUR LES ABANDONS DE COURS DE 11E ET 12E ANNÉE

Si un élève abandonne un cours de la 11e ou de la 12e année après cinq jours de classe suivant



la remise du premier bulletin dans une école à horaire semestriel, l'abandon sera indiqué en inscrivant un A dans la colonne « Crédit » du relevé de notes de l'Ontario. Dans la colonne « Note en pourcentage », la note de l'élève au moment de l'abandon sera précisée au relevé de notes de l'Ontario.

CHANGEMENTS DE TYPES DE COURS

En 9e année, l'élève choisit un ensemble de cours décloisonnés, ouverts ou développés à l'échelon local afin d'étendre ses connaissances et ses habiletés, d'explorer ses champs d'intérêt et de déterminer le programme éducationnel qui lui conviendra le mieux les années subséquentes. Lors de la sélection des cours de 9e année, il n'est pas attendu que l'élève décide de façon définitive son itinéraire d'études particulier, mais il devrait s'assurer qu'il possédera les préalables pour les cours qu'il compte suivre par la suite.

Les élèves peuvent s'inscrire à des cours de types différents dans une matière donnée entre les 10e, 11e et 12e années, pourvu qu'ils aient suivi l'un des cours indiqués comme préalables. Si ce n'est pas le cas, ils pourraient envisager, entre autres, de s'inscrire à des cours d'été, en ligne ou du Centre d'études indépendantes ou entreprendre des études personnelles afin d'obtenir les préalables nécessaires.

PROCESSUS DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DE LA REVENDICATION DE CRÉDITS

Le programme d'évaluation et d'allocation de crédits constitue le processus officiel pour reconnaître les acquis de l'élève hors de l'école. Le programme de reconnaissance des acquis comporte deux volets : le processus d'octroi d'équivalences de crédit et le processus de revendication de crédits.

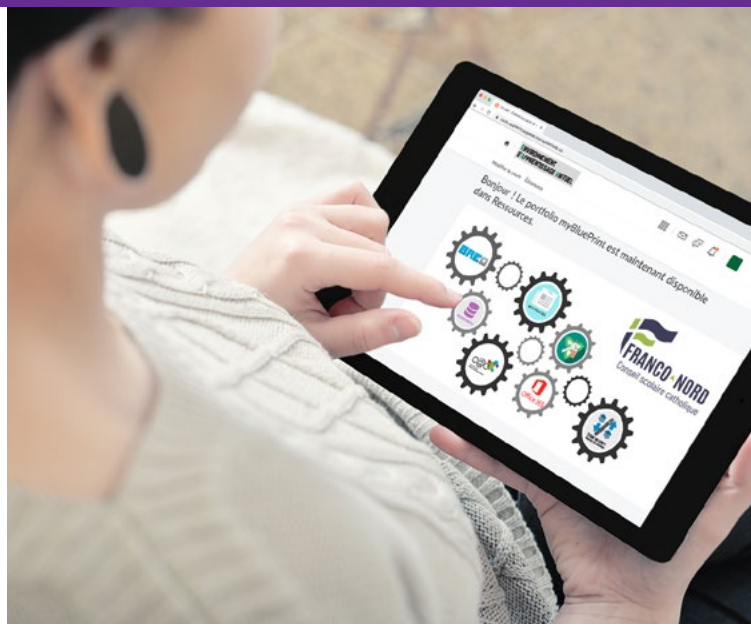
Un élève peut faire valoir des connaissances et des habiletés acquises à l'extérieur de l'école pour obtenir des crédits aux fins de l'obtention de son diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

Cependant, cet apprentissage antérieur, formel ou informel, doit être évalué en fonction des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux. Un élève peut revendiquer le crédit d'un cours particulier dès qu'il peut soumettre des preuves suffisantes montrant qu'il réussira vraisemblablement à obtenir le crédit.

Pour revendiquer un crédit, l'élève doit remplir les formulaires nécessaires et fournir des preuves suffisantes assurant de façon raisonnable que ses chances de réussir le processus de revendication de crédits sont bonnes (p. ex., portfolio, preuve de la réalisation d'études indépendantes dans un domaine pertinent). Si sa demande est acceptée, il devra passer des tests officiels et se prêter à d'autres méthodes d'évaluation adaptées au cours dont le crédit est revendiqué, qui permettront de tenir compte de son style d'apprentissage. L'élève qui réussit la revendication de crédits obtiendra un crédit et son niveau de rendement sera inscrit sous forme de pourcentage dans son relevé de notes de l'Ontario.

COURS EN LIGNE

Nos écoles secondaires offrent, par l'entremise du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO), des cours en ligne en français. Les cours en ligne s'adressent à tout élève de la 9e à la 12e année inscrit à une école secondaire de langue française de l'Ontario. Le CAVLFO est responsable de la prestation des cours en ligne. Il travaille en étroite collaboration avec les 12 conseils scolaires de langue française de la province et le Consortium Centre Jules-Léger



APPRENTISSAGE HYBRIDE

L'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) est un portail Internet sécurisé, disponible de la maternelle à la 12e année, permettant à l'enseignant(e), de même qu'à ses élèves, d'accéder à des ressources et des activités en ligne. L'environnement d'apprentissage offre aussi des outils de communication et de collaboration favorisant l'engagement et la motivation des élèves (p. ex., forum de discussion, blogue, portfolio numérique). De plus, l'EAV offre la possibilité d'ajouter des leçons, des liens vers des ressources numériques et même d'intégrer des outils du Web. Les parents ont aussi accès à plusieurs informations partagées dans l'EAV (p. ex., les échéanciers de travaux scolaires, les notes et la rétroaction sur les évaluations scolaires) par l'entremise du portail des parents.

ÉDUCATION ALTERNATIVE ET ÉDUCATION DES ADULTES

Les écoles du Conseil scolaire catholique Franco-Nord sont partenaires dans un réseau d'éducation alternative et parallèle qui rassemble plusieurs partenaires en éducation. Les écoles sont en mesure de guider les apprenants ayant des besoins particuliers ainsi que les apprenants adultes vers des services en lien avec leurs objectifs d'apprentissage.

COURS D'ÉTÉ

Tous les ans, le Conseil scolaire catholique Franco-Nord offre des cours d'été permettant aux élèves qui le désirent d'enrichir ou d'améliorer leurs compétences dans un domaine particulier. Veuillez communiquer avec l'école secondaire de votre région afin d'obtenir de plus amples renseignements.

CODE DE VIE DU CONSEIL SCOLAIRE ET POLITIQUE SUR LES ÉCOLES SÉCURITAIRES

Le code de vie des écoles secondaires du Conseil scolaire catholique Franco-Nord existe afin d'offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage pour tous. Nous reconnaissons l'importance de l'individualité, de la collectivité, du respect de chaque personne et de soi. Avec ce code de vie, nous encourageons la responsabilisation de chaque élève, en devenant la meilleure version de soi-même. Le code de vie est disponible en cliquant sur le lien suivant : franco-nord.ca/Programmes-et-services/Secondaire/Code de conduite

La politique sur les écoles sécuritaires et tolérantes du conseil scolaire est également disponible au site Web du conseil parle biais du lien suivant : franco-nord.ca/Programmes-et-services/Pour-tous-les-élèves/Écoles-sécuritaires-et-tolérantes



POLITIQUES CONCERNANT L'ÉVALUATION ET LES EXAMENS

Généralement, tous les élèves doivent passer des examens dans chaque cours qu'ils suivent et qui donnent droit à un crédit. Pendant l'année scolaire, 10 jours sont consacrés aux examens. Pendant ces journées spéciales, les élèves doivent se rendre à l'école selon l'horaire établi. Pour réussir les cours, l'élève doit obtenir une note finale de 50 % ou plus dans l'ensemble des tâches évaluées durant le semestre, c'est-à-dire les évaluations sommatives et l'examen final. La politique du Conseil scolaire catholique Franco-Nord en matière d'évaluation est conforme à la politique du ministère de l'Éducation, disponible via le lien suivant : Faire croître le succès.

LE BULLETIN SCOLAIRE ET LE RELEVÉ DE NOTES DE L'ONTARIO

L'école tient un relevé de notes pour chaque élève. Pour les élèves de la 9e et la 10e année, on y indique les cours terminés avec succès et les crédits accumulés en vue de l'obtention d'un certificat d'études ou d'un diplôme. Le rendement des élèves pour les cours de la 11e et de la 12e année est aussi indiqué, peu importe si ces cours ont été réussis ; on ajoute en outre au relevé de notes tout cours abandonné à ces deux niveaux. Une copie du relevé de notes est conservée dans chaque Dossier scolaire de l'Ontario (DSO). Les parents et les élèves peuvent consulter ce dossier en présence d'un orienteur ou de la direction de l'école.

ASSIDUITÉ

Fondement

Il est largement reconnu que la qualité de l'enseignement est un des facteurs qui influe le plus sur l'apprentissage des élèves. Toutefois, un enseignement de qualité peut seulement avoir une réelle influence quand les élèves sont présents et qu'ils prennent part à leur apprentissage de façon active. Cette responsabilité revient à la fois aux élèves, au personnel scolaire, aux parents et aux tutrices et tuteurs à la communauté scolaire, qui ont tous un rôle crucial à jouer. La responsabilité de la fréquentation scolaire est un travail d'équipe important.

La promotion d'une fréquentation scolaire régulière

Un élève est tenu d'assister aux cours prévus à son horaire, sauf si un motif légitime l'en empêche (p. ex., activités parascolaires, maladie, rendez-vous, funérailles).

Toutes inquiétudes en matière d'absentéisme sont signalées à l'administration de l'école. À la suite de l'étude du dossier de l'élève, certaines stratégies peuvent être mises en place afin d'assurer une fréquentation plus régulière à l'école.

Une communication avec les parents ou les tuteurs se fait dans un premier temps. Si l'on ne voit pas d'améliorations par la suite, l'on procède avec d'autres mesures, notamment à une rencontre entre le tuteur ou le parent et une équipe d'appui à l'école. Un plan est alors mis en place et des stratégies sont ciblées pour contrer l'absentéisme de l'élève. L'intention de toutes ces interventions est de créer chez l'élève une meilleure responsabilisation en ce qui a trait à ses obligations face à ses études. Également, le partenariat avec les parents ou les tuteurs est très important pour établir de bonnes habitudes chez l'élève, afin que celui-ci développe les compétences nécessaires qui lui permettront de



devenir un citoyen engagé qui s'acquitte de ses responsabilités.

Que faire en cas d'absence?

Lorsque l'élève doit s'absenter, les parents doivent communiquer à l'école le motif de l'absence.

Peu importe le motif, l'absence doit être signalée auprès de l'administration de l'établissement scolaire.

Absences motivées

Certaines absences peuvent être motivées. Voici des exemples de motifs possibles :

- la maladie de l'élève;
- la participation à une activité parascolaire;
- des funérailles ou un rendez-vous exceptionnel.









SOUTIEN ET RESSOURCES



DIVERSITÉ ET INCLUSION

Les écoles du Conseil scolaire catholique Franco-Nord, imprégnées des valeurs chrétiennes, accueillent et respectent l'unicité de chaque élève. Nous nous engageons à offrir une éducation catholique francophone de qualité, dans un environnement inclusif, bienveillant et sécuritaire.

Au CSCFN, la diversité et l'inclusion sont au coeur de notre vision éducative. Nous valorisons chaque élève pour ce qu'il ou elle est, en célébrant les différences culturelles, linguistiques, identitaires et individuelles qui enrichissent notre communauté scolaire. Par des initiatives concrètes, des approches pédagogiques inclusives et un climat bienveillant, nous favorisons un milieu d'apprentissage respectueux, équitable et sécuritaire où chacun et chacune peut s'épanouir pleinement. Nous n'acceptons aucune forme de préjugé et de racisme et agissons concrètement pour les éliminer. En choisissant une école du CSCFN, vous optez pour une éducation axée sur l'excellence académique, le développement intégral de l'élève et la construction d'une communauté forte et inclusive.





EXPLOITATION DU NUMÉRIQUE

Toutes les écoles secondaires du Conseil scolaire catholique Franco-Nord privilégient au quotidien l'exploitation sensée du numérique. Tous les élèves du Conseil bénéficient de l'utilisation d'un appareil numérique en salle de classe afin d'enrichir et de complémenter leur apprentissage, pouvant accéder aux applications et outils soutenant leur apprentissage ainsi qu'aux ressources disponibles en ligne. L'éducation à la citoyenneté numérique devient alors une priorité pour le Conseil et les élèves sont habilités à connaître les fondements essentiels de cette responsabilité importante, une priorité à l'ère numérique.

EMPLOYABILITÉ

Le Conseil scolaire catholique Franco-Nord s'engage à offrir un continuum de développement des habiletés et des habitudes de travail en lien avec l'employabilité, l'apprentissage, le milieu de travail et l'éducation postsecondaire.

L'élève sera en mesure :

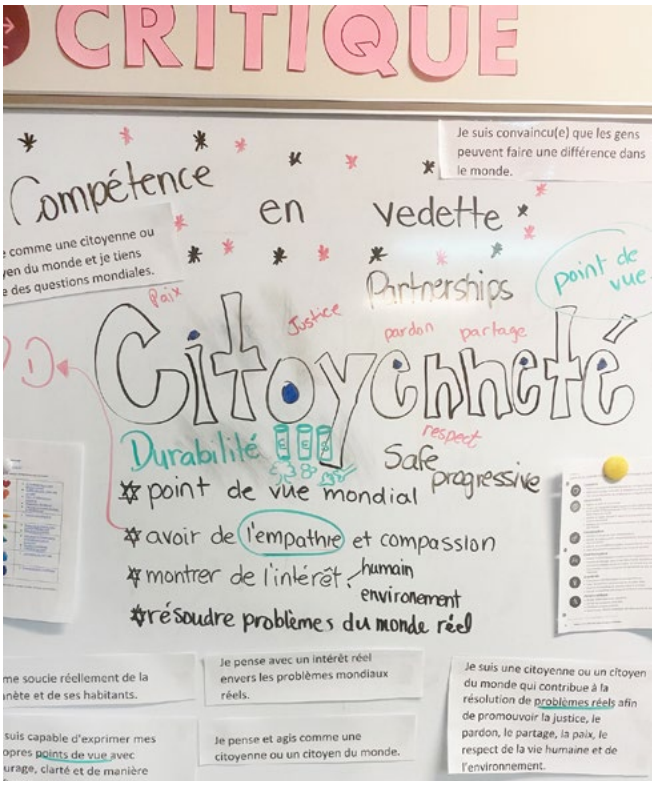
- de connaître les connaissances et les compétences essentielles requises pour favoriser son employabilité et pour réussir dans le monde du travail;
- d'identifier les défis au niveau des connaissances, des attitudes et des compétences qu'il doit relever afin de se préparer pour le monde du travail;
- de déterminer s'il ou elle possède les connaissances, les attitudes, les compétences et la motivation pour réussir dans le monde du travail.

Tout au long de son cheminement, l'élève pourra développer et améliorer les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail suivantes :

- Utilisation du français oral
- Autonomie
- Autorégulation
- Sens de l'organisation
- Esprit de collaboration
- Sens de l'initiative
- Fiabilité

Les prochaines compétences transférables permettront à l'élève de répondre aux exigences changeantes et constantes de la vie, du travail et de l'apprentissage afin d'agir de façon responsable face aux nouveaux défis et enjeux, et de saisir les occasions qui se présenteront dans le futur :

- Pensée critique et résolution de problèmes
- Innovation, créativité et entreprenariat
- Apprentissage autonome
- Collaboration
- Communication
- Littératie numérique
- Citoyenneté mondiale et durabilité



SOUTIEN ET RESSOURCES



SERVICE EN ORIENTATION

Dans les écoles secondaires, les élèves sont sensibilisés aux choix de carrières et à l'importance de bien planifier leur avenir. Ils sont invités à profiter pleinement des services d'orientation offerts. Ces services de consultation permettent aux élèves de faire des choix réfléchis et de devenir des citoyens avertis.

Entrevues

Les élèves nouvellement inscrits à l'école sont invités à rencontrer un membre du personnel de l'équipe en orientation pour discuter de leur adaptation et leur programmation scolaire.

Les entrevues sont personnelles et confidentielles et comprennent une planification de carrière. Les élèves de 11e et 12e année sont invités à rencontrer un orienteur pour discuter d'options de choix de cours postsecondaires et pour vérifier leur dossier afin de bien satisfaire aux exigences du diplôme.

RESSOURCES

Plusieurs ressources sont disponibles pour les élèves, y compris une variété de livres, de brochures, d'annuaires, de dépliants et des ressources numériques contenant des renseignements sur les universités, les collèges, les écoles privées et sur plusieurs métiers et carrières. L'outil de planification de l'itinéraire d'étude et de carrière «myBluePrint » est l'outil utilisé au Conseil scolaire catholique Franco-Nord afin d'appuyer chaque élève dans sa planification d'apprentissage, de carrière et de vie.

RESSOURCES HUMAINES

Les membres du personnel suivants sont à la disposition des élèves : un conseiller en orientation, une personne responsable du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), un enseignant ressource en éducation de l'enfance ayant des besoins particuliers, un enseignant du Programme pour la réussite des élèves et un travailleur social

TRACER SON ITINÉRAIRE VERS LA RÉUSSITE

Tracer son itinéraire vers la réussite : *Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario* est un programme exhaustif de planification d'apprentissage, de carrière et de vie conçu pour aider les élèves à atteindre leurs objectifs personnels et à devenir des citoyens compétents, qui réussissent et qui contribuent à la société.

Les objectifs de cette politique du ministère de l'Éducation sont les suivants :

- s'assurer que les élèves acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour faire des choix éclairés en matière d'éducation, de carrière et de vie grâce à la mise en pratique d'un processus de questionnement en quatre étapes;
- offrir en classe et à l'échelle de l'école des possibilités d'apprentissage à cet égard;
- faire participer les parents et la communauté dans son ensemble, y compris la communauté francophone, à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du programme afin d'appuyer l'apprentissage des élèves.

Suivez ce lien pour en savoir plus : Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario

Qu'est-ce que la planification d'apprentissage, de carrière et de vie?

La planification d'apprentissage, de carrière et de vie aide les élèves à acquérir les connaissances et les compétences qui leur permettront de faire des choix éclairés pour leurs études, leur carrière et leur vie hors du cadre scolaire. Elle leur offre l'occasion de mieux se connaître et d'explorer les possibilités qui s'offrent à eux, y compris les possibilités dans la communauté francophone, de se fixer des objectifs et de prévoir les moyens à employer pour les atteindre. Ce programme aide les élèves à choisir les cours et les activités qui correspondent à leurs objectifs et à leurs intérêts. Les élèves de toutes les années pourront participer au programme et seront encouragés à discuter de leur apprentissage avec leurs parents et leurs enseignants.

Qu'est-ce que le Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie enseigne aux élèves?

Le programme enseigne aux élèves la connaissance de soi et comment mieux planifier pour l'avenir. Pour ce faire, il les aide à trouver des réponses à quatre grandes questions :

1. **Qui suis-je ?**
2. **Quelles sont mes possibilités ?**
3. **Qu'est-ce que je veux devenir ?**
4. **Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs ?**

PROGRAMMES POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Dans chaque école, une équipe composée de la direction de l'école, d'enseignants responsables de la réussite des élèves ainsi que d'un conseiller en orientation offre un soutien ciblé et une attention particulière aux élèves qui en ont besoin.

Cette équipe :

- suit et analyse les progrès des élèves;
- soutient et défend les élèves en situation de vulnérabilité;
- favorise le développement des compétences professionnelles chez les élèves;
- appuie la planification des carrières et de la vie;
- contribue à la mise en oeuvre de divers programmes spécialisés;
- encourage et soutient une bonne santé mentale; et
- renforce les capacités professionnelles au sein de l'équipe-école.

LA RÉCUPÉRATION DE CRÉDITS

Les programmes de récupération de crédits sont conçus pour aider les élèves des écoles de jour ordinaires à satisfaire aux attentes d'un cours qu'ils ont terminé, mais pour lequel ils ont reçu une note inférieure à la note de passage. Le crédit d'un cours (ou les crédits d'un cours) doit être récupéré dans les deux années qui suivent l'échec. Les élèves peuvent viser la récupération du crédit de plus d'un cours concurremment par l'entremise du processus de récupération de crédits. Il n'existe aucune restriction quant au nombre de crédits qu'un élève peut récupérer.

APPRENTISSAGE PARALLÈLE DIRIGÉ : POLITIQUE ET MISE EN ŒUVRE

Le guide Apprentissage parallèle dirigé favorise la mise en oeuvre des politiques et des programmes conçus pour inciter les jeunes de 14 à 17 ans, qui risquent de ne pas obtenir de diplôme, à reprendre leurs études. Il renferme des précisions sur la politique et le Règlement de l'Ontario 374/10, « Apprentissage parallèle dirigé et autres dispenses de fréquentation scolaire », des renseignements sur la prestation du programme, des suggestions et des ressources (y compris des modèles) visant à aider les conseils scolaires à élaborer des plans et des processus d'apprentissage parallèle dirigé (APD).

SOUTIEN ET RESSOURCES



APPUI AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Nos écoles accueillent chaleureusement les élèves nouveaux arrivants et leur famille, en leur offrant un accompagnement personnalisé dès leur arrivée. Nous mettons en place des mesures de soutien linguistique, académique et socioémotionnel afin de faciliter leur intégration et de favoriser leur réussite scolaire.

Grâce à une équipe dévouée et à des ressources adaptées, chaque élève est encouragé à s'épanouir dans un environnement inclusif, sécuritaire et respectueux de sa culture et de son parcours. Au CSCFN, nous croyons que chaque élève mérite de se sentir chez lui et de pouvoir rêver grand, peu importe d'où il vient.

Tous les nouveaux arrivants, y compris les résidents permanents, les citoyens canadiens et les demandeurs du statut de réfugié, peuvent avoir recours aux divers services offerts par l'école et sa communauté :

- découvrir leur nouvelle collectivité;
- trouver un logement, un emploi ou un service de garde d'enfants;
- inscrire leurs enfants à l'école;
- avoir accès à d'autres programmes, comme des programmes d'apprentissage des langues officielles, à des services de soutien à l'emploi, à des programmes de perfectionnement des compétences et à un service d'évaluation des diplômes étrangers;
- obtenir des renseignements sur les services offerts par les gouvernements provincial et fédéral, tels les soins de santé et les services sociaux;
- remplir des formulaires et des demandes de programmes et de services gouvernementaux;
- bénéficier de services d'interprétation ou de traduction de documents.

PROGRAMME D'ANGLAIS POUR DÉBUTANTS

Les programmes et les cours élaborés à partir du programme-cadre d'anglais pour débutants (APD) sont conçus pour permettre à l'élève qui connaît peu ou qui ne connaît pas l'anglais d'acquérir un niveau de compétence dans la langue anglaise lui permettant d'intégrer et de suivre les programmes d'anglais (au palier élémentaire) ou les cours d'English (au palier secondaire), lesquels sont offerts aux élèves ayant une certaine aisance en anglais. L'objectif ultime des programmes et des cours d'APD est de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les compétences langagières nécessaires pour communiquer en anglais dans des contextes où la langue utilisée est l'anglais.

LANGUE, FOI ET CULTURES

Le Conseil scolaire catholique Franco-Nord mise sur l'approche culturelle qui permet de faire rayonner la langue, la foi et les cultures francophones chez les élèves. Ainsi, le personnel appuie les apprentissages et la construction identitaire de chaque élève tout en contribuant à la vitalité des écoles catholiques de langue française et de la communauté.

Le personnel du CSCFN tend l'oreille à la voix de ses jeunes quant à leurs idées, leurs initiatives et leurs réflexions sur l'apprentissage et les accompagne dans le développement des compétences visées par le profil de sortie de l'élève. En outre, grâce au soutien de l'équipe pédagogique, les membres du personnel scolaire sont invités à exercer un leadership participatif et un rôle de transmetteur de la langue, de la foi et des cultures francophones, ainsi qu'à consolider les qualités de modèle, de facilitateur et d'accompagnateur ciblées par le profil de l'enseignant catholique. Enfin, le Conseil élargit également l'espace francophone au foyer et dans la communauté en appuyant l'apprentissage des adultes qui s'intéressent à la francophonie et sa culture.

Le CSCFN continue à encourager l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit. Le Comité de l'éducation autochtone participe aux





discussions sur les activités et les initiatives du CSCFN. La formation du personnel et l'offre de services aux élèves sont parmi les principaux dossiers en évolution. Plusieurs activités dans les écoles sensibilisent la communauté scolaire à la richesse de la culture des Premières Nations, Métis et Inuit. De plus, des activités culturelles d'origine autochtone continuent d'être intégrées aux activités de construction identitaire francophone et catholique.

SERVICES EN BIEN-ÊTRE

Les services offerts visent la promotion, la prévention et l'intervention en matière de santé mentale et de bien-être. Plusieurs élèves bénéficient d'un appui direct des services en travail social et en assiduité. De plus, de programmes d'apprentissage socioémotionnel et des leçons en matière de littératie en santé mentale ont lieu dans les écoles.

Le volet Santé mental au quotidien constitue un élément essentiel de ces services. Son objectif est de favoriser un accueil bienveillant, un climat scolaire positif ainsi que des attitudes et des valeurs qui reflètent les forces et répondent aux besoins de chaque élève.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'école secondaire de votre région.

SOUTIEN ET RESSOURCES





PERSPECTIVE AUTOCHTONE

Nous tenons à remercier la Première Nation Nipissing, la Première Nation Dokis et les Algonquins de Mattawa. Les territoires traditionnels des Anishinaabés et non cédés des Algonquins, reconnus dans le cadre du Traité Robinson-Huron de 1850 et du Traité Williams avec les Mississaugas de 1923, accueillent le Conseil scolaire catholique Franco-Nord et ses trois écoles secondaires.

Auto-identification : Le CSCFN continue à encourager l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

Nombre d'élèves au secondaire en 2025-2026 :

- Première Nation : 58 (7%)
- Métis : 88 (10%)
- Inuit : 1 (0,1%)
- Autochtone : 147 (17%)

TOTAL : 863

Comité de l'éducation autochtone : Le Comité de l'éducation autochtone participe aux discussions sur les activités et les initiatives du CSCFN.

Ce comité offre ses suggestions et des recommandations afin de répondre aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Les élèves du secondaire ainsi que leurs parents sont invités à participer aux quatre rencontres annuelles du Comité de l'éducation autochtone.

Formation : La formation du personnel et l'offre de services aux élèves sont parmi les principaux dossiers en évolution.

Les membres du personnel suivent des formations tant au niveau local que provincial et national.



Sensibilisation : Plusieurs activités dans les écoles sensibilisent la communauté scolaire à la richesse de la culture des Premières Nations, Métis et Inuit.

Une multitude de journées de sensibilisation sont organisées dans toutes nos écoles dont :

- La journée du gilet orange
- La Journée de vérité et réconciliation
- La journée Louis Riel
- La journée internationale des Inuit

- La semaine des traités
- La journée nationale des peuples autochtones
- La journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- La journée de la Terre
- La journée de la robe rouge
- La journée des vétérans autochtones
- La journée de la campagne Moose Hide
- Le PowWow communautaire
- Le mois national de l'histoire autochtone

Intégration pédagogique : En 11e année, toutes nos écoles secondaires, offrent le cours de français : découvrir les voix contemporaines des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

Que ce soit en arts, en histoire, dans le domaine des langues ou de la géographie, la perspective autochtone est intégrée à une multitude de cours, tout au long de l'itinéraire de cours des élèves.

Des ainés et des invités autochtones sont invités en classe et dans l'école afin de sensibiliser les élèves et les membres du personnel à la perspective autochtone.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES : UN VOLET ESSENTIEL DE LA VIE SCOLAIRE

Nos écoles secondaires offrent une variété d'activités parascolaires qui enrichissent l'expérience éducative et favorisent le développement global des élèves.





La participation à ces activités permet à chaque élève de découvrir ses passions et de développer des compétences transférables.

Pour obtenir une liste complète des activités offertes et connaître les modalités d'inscription, nous vous invitons à communiquer directement avec l'école.

- Activités pastorales (chorale, organisation de messes, activités de justice sociale, etc.)
- Clubs dynamiques (échecs, cuisson, comités consultatifs, etc.)
- Équipes sportives (football, volleyball, curling, golf, badminton, etc.)
- Sorties éducatives stimulantes (festivals culturels, powwows, spectacles, ateliers divers)

La bibliothèque numérique du Centre franco



cantook éducation

AUTRES SERVICES

Bibliothèque numérique provinciale

Le Centre franco, un partenaire important en éducation, a créé une bibliothèque numérique avec « Cantook », à l'intention des conseils scolaires de langue française. « Cantook » vise non seulement à mettre à la disposition des conseils scolaires une collection significative de livres numériques disponibles pour prêt, mais également à mettre en place une structure permettant une collaboration continue par la mise en commun de ressources visant à renouveler la collection disponible pour en assurer sa pertinence.

Eurêka! Service d'appui à l'apprentissage

« Eurêka ! », un service d'appui à l'apprentissage offert gratuitement aux élèves et parents des écoles de langue française de la province, fournit de l'aide dans toutes les matières du programme scolaire. On peut utiliser le service en visitant le site Web https://moneureka.ca/.

EURÊKA!

Ton service d'appui à l'apprentissage

Services en santé

Le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound ainsi que le Centre de santé communautaire du Nipissing Ouest sont des partenaires importants pour le Conseil scolaire catholique Franco-Nord. Des programmes, des ressources et un soutien continu, tels que Planète Jeunesse Nipissing, une initiative communautaire visant à s'attaquer aux causes profondes de la consommation précoce de substances psychoactives, sont offerts et sont disponibles à toutes les écoles du Conseil.

PLANET Youth®

PLANÈTE Jeunesse NIPISSING





SERVICES AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

SERVICE AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS



ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Aux fins du présent document, l'expression « élèves ayant des besoins particuliers » désigne tous les élèves qui bénéficient de programmes d'enseignement et de services spécialisés, qu'ils aient été ou non identifiés par un Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR). S'ils sont identifiés comme un élève ayant des besoins particuliers, ils doivent recevoir des programmes d'enseignement et/ou des services d'éducation spécialisée appropriés qui misent sur leurs points forts et qui répondent à leurs besoins. De plus, la direction d'école doit veiller à ce qu'un Plan d'enseignement individualisé (PEI) soit élaboré et tenu à jour pour ces élèves. L'accès aux programmes d'enseignement et services d'éducation spécialisée ne devrait pas être réservé uniquement aux élèves ayant été identifiés durant le processus du CIPR.

Les élèves ayant des besoins particuliers devraient pouvoir bénéficier de toutes les options possibles pour satisfaire aux attentes du curriculum énoncées dans les programmes-cadres provinciaux. Cela pourrait nécessiter que l'on fournisse à l'élève des adaptations et/ou que l'on apporte des modifications aux attentes et aux contenus d'apprentissage du curriculum.

Pour certains élèves, des attentes différentes peuvent aussi être élaborées.

Les adaptations (telles que des stratégies pédagogiques spécifiques et des technologies d'assistance) permettent à l'élève de suivre une matière ou un cours sans changement aux connaissances ni aux habiletés que l'élève devrait démontrer. Lorsque l'élève a un PEI, les adaptations nécessaires pour faciliter son apprentissage doivent y être précisées.

Des attentes différentes sont élaborées pour aider les élèves ayant des besoins particuliers à acquérir des connaissances et des habiletés qui ne sont pas représentées dans le curriculum de l'Ontario. Les attentes différentes ne font pas partie d'une matière ou d'un cours décrit dans les programmes-cadres provinciaux ; on peut donc offrir aux élèves des programmes ou des cours composés d'attentes différentes.



Pour obtenir le *Guide à l'intention des parents* du conseil scolaire sur l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers et des précisions sur les politiques et les modalités concernant l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers, les parents peuvent communiquer avec le Conseil scolaire catholique Franco-Nord au 705-472-1702.

SERVICE AUX ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

La *Loi sur l'Éducation* et ses règlements prévoient la prestation de programmes et services pour l'éducation spécialisée. Les conseils ont également comme responsabilité de créer un comité consultatif pour l'éducation spécialisée (CCÉS). Les règlements d'application de la *Loi sur l'éducation* prescrivent les exigences pour ce comité.

Le comité comprend des conseillères et conseillers scolaires, des représentant.es des associations locales et/ou des parents ou tuteur. trices d'élèves ayant des besoins particuliers. Il émet des conseils importants en matière d'éducation pour l'éducation spécialisée.



Le comité consultatif pour l'éducation spécialisée (CCÉS) :

- présente des recommandations au conseil scolaire sur toute question concernant la création, l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et de services pour les élèves ayant des besoins particuliers du Conseil;
- participe à la révision annuelle du plan pour l'éducation spécialisée du Conseil;
- participe au processus budgétaire annuel du conseil scolaire en ce qui concerne les services pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- examine les états financiers du conseil scolaire en ce qui a trait à l'éducation pour l'éducation spécialisée;
- renseigne les parents, sur demande, avec l'aide du comité.

PROGRAMMES OFFERTS À L'ÉCHELLE DU CONSEIL SCOLAIRE

Le Conseil scolaire catholique Franco-Nord offre un certain nombre de cours pour répondre aux besoins des élèves notamment dans le cadre des services de l'enfance en difficulté. Pour obtenir de plus amples renseignements, svp communiquer avec le responsable de ces programmes en composant le 705-472-1702.

FRANCO-NORD
Conseil scolaire catholique

École secondaire catholique Algonquin
escalgonquin.ca | 705-472-8240 | North Bay



École secondaire catholique Élisabeth-Bruyère
ebmattawa.ca | 705-744-2441 | Mattawa



École secondaire catholique Franco-Cité
francocite.ca | 705-753-1510 | Sturgeon Falls



MISSION

Fournir une éducation catholique francophone de qualité supérieure, qui mène à la réussite de chacune et chacun.

VISION

Inspirer des générations passionnées et engagées à améliorer le monde.

VALEURS ORGANISATIONNELLES

Accueil

Nous offrons un milieu inclusif, où chaque élève, membre du personnel, parent et partenaire est accueilli et valorisé.

Bienveillance

Nous soutenons le bien-être et l'épanouissement des élèves et du personnel, dans un esprit d'entraide et de collaboration.

Succès

Nous soutenons le développement des compétences, la réussite par l'innovation, l'amélioration continue et l'épanouissement dans sa foi et sa francophonie.

Responsabilité

La gestion de soi et de notre organisation est guidée par une prise de décision réfléchie, qui cherche à assurer la pérennité de nos écoles et à contribuer à celle de nos communautés francophones catholiques.

DEVISE

Faire grandir le monde

FRANCO-NORD
Conseil scolaire catholique

information@franco-nord.ca
705-472-1702
681-C, rue Chippewa Ouest
North Bay (Ontario) P1B 6G8

Ronald Demers, président | Tina Legault-Ouellet, direction de l'éducation